

LA « SOCIALISATION » DE L'AGRICULTURE EN POLOGNE ORIGINES, ÉVOLUTION ET FAILLITE

Jacek H. SCHIRMER

Summary

The aim of this paper is to describe and explain shortly the evolution of the « socialization » policy towards Polish rural regions. The paper covers the whole postwar period. It shows the substantial dilemma of Polish communists, never solved : How w control thoroughly the countryside and, at die same time, to induce the farmers to produce much and cheap ?

Mots-clés: géographie rurale, développement rural, agriculture socialiste, Pologne

KEYWORDS : rural geography, rural development, socialist agriculture, Poland

Un des nombreux domaines d'intérêt du vénérable Jubilaire, le Professeur Charles Christians, est l'Europe Centrale et Orientale et plus particulièrement le développement de ses régions rurales. Nous nous permettons donc de consacrer notre apport au volume qui lui est offert, à la politique de la « socialisation » de la campagne polonaise. La « socialisation » a été la composante principale de la politique agricole des gouvernements communistes. La brève présentation de cette question complexe impose des simplifications et le choix des aspects les plus importants qui prêtent toujours à discussion.

1. FOND POLITICO-MILITAIRE

Dans les années 1938-1941, l'Allemagne nazie et la Russie soviétique soumièrent toute l'Europe Centrale et Orientale. Le point culminant de ce processus fut la conquête et le partage de la Pologne en septembre 1939. Dans leur zone d'occupation, les Russes procédèrent aux nettoyages de la population et commencèrent la collectivisation. De leur côté, les Allemands confisquèrent plus de 10 millions d'hectares de terre et en chassèrent leurs propriétaires. En juin 1941, alors que toute l'Europe Centrale et Orientale était déjà partagée entre les deux empires, la guerre entre eux éclata. Après les succès liminaires de l'Allemagne, la Russie l'emporta. Toute la Pologne se retrouva sous occupation soviétique. Elle fut alors divisée en deux zones : zone orientale incorporée directement à l'Union Soviétique et zone occidentale qui devint un « protectorat » soviétique, avec à sa tête un « Comité de libération », plus tard un « Gouvernement provisoire » nommé par Staline. A Yalta et Potsdam, les Alliés acceptèrent cet état de

choses et attribuèrent à la Pologne vassale les anciennes provinces orientales de l'Allemagne.

2. PÉRIODE 1944-1948

Les Soviétiques considéraient la Résistance anti-allemande et les grands propriétaires fonciers comme leurs ennemis les plus dangereux. D'où une des premières mesures du « Comité de libération » fut le décret-loi du 6/11/1944 sur la réforme agraire. Elle consista en la confiscation de toute propriété dont la superficie totale dépassait 100 ha ou de superficie agricole utile dépassant 50 ha. Dans ces cas, l'expropriation fut complète : elle toucha toute la ferme, non seulement l'ensemble des terres, mais aussi tout ce qui s'y trouvait ou qui y était lié, comme la maison, les meubles et les objets personnels. Aucune indemnisation ne fut prévue. Le propriétaire fut obligé de partir avec sa famille dans les trois jours et il leur fut interdit de séjourner dans l'arrondissement où la ferme était localisée.

La terre confisquée, après avoir été regroupée dans le « Fonds foncier de l'État », devait être redistribuée le plus vite possible pour créer ou agrandir les petites exploitations. La superficie de ces exploitations ne devait pas dépasser 5 ha de terre de moyenne qualité.

Malgré les déclarations officielles, l'objectif de cette réforme fut politique et non social, ni économique. Il s'agissait d'anéantir les grands propriétaires fonciers en tant que groupe social et de les paupériser en tant qu'individus pour qu'ils ne puissent jouer aucun rôle politique. Pour les priver de leurs alliés potentiels, la réforme ne toucha pas aux biens de l'Église ni des communautés paysannes et le seuil de 50 ha de la

SAU ne concerna pas trois provinces occidentales où il y avait beaucoup de riches paysans.

La réforme agraire fut introduite successivement au fur et à mesure de la conquête de la Pologne par l'Armée Rouge. Après Potsdam, le 13 novembre 1945, elle fut étendue aux Nouveaux Territoires et toucha aussi les fermes abandonnées par les Allemands. Ses exécutants ne tenaient pas beaucoup aux détails légaux et ils confisquèrent de nombreuses fermes qui n'auraient pas dû l'être selon la loi.

Au total, sur les Anciens Territoires, la réforme agraire toucha 4,4 millions d'hectares; seulement 2 millions d'hectares furent attribués. Pour comparer, la réforme agraire réalisée dans les années 1919-1939 avait permis l'attribution de 2,7 millions d'hectares. Sur les Nouveaux Territoires, la superficie de terre distribuée aux colons s'éleva à 4 millions d'hectares. Paradoxalement, toute tentative de création d'exploitations collectives fut réprimée. Les traces des grandes fermes devaient disparaître. Les fermes d'Etat reçurent 2,2 millions d'hectares. Elles étaient localisées surtout sur les Nouveaux Territoires. Les forêts furent séparées de la terre agricole et attribuées à l'Administration des Forêts.

3. PÉRIODE 1948-1956

Pendant l'été 1948, les communistes jugèrent leur pouvoir suffisamment établi pour durcir le régime et augmenter encore leur emprise sur le pays. Le tournant dans la politique agricole fut l'assemblée du comité central du parti tenue en août/septembre. L'objectif en était double : il s'agissait, sur le plan politique, de la subordination des paysans et, sur le plan économique, de tirer de l'agriculture des moyens qui permettraient le financement de l'industrialisation. D'abord, c'est la collectivisation qui fut lancée ; théoriquement volontaire, en réalité, elle fut surtout réalisée par la police politique. Le statut juridique des coopératives était complexe. La propriété de la terre ayant appartenu aux membres restait privée, tandis que la terre, les tracteurs et les machines attribués par l'État restaient sa propriété, mais leur usufruit était collectif. Les « coopérateurs » étaient réduits au rôle d'ouvriers agricoles et, de fait, toutes les décisions étaient réservées aux organes de l'État et du Parti.

L'ennemi numéro un devint le « koulak », le propriétaire d'une ferme plus grande, plus moderne ou plus spéculative que la moyenne. L'importante progression de l'impôt foncier et les répressions policières devaient éliminer de la campagne polonaise.

Le vocabulaire fut aussi changé. Le secteur public et les coopératives porteraient désormais le nom de

secteur « socialisé » et le secteur privé devint « individuel », pour accentuer la différence entre ce qui servait à toute la société et ce qui ne servait qu'aux individus.

Une autre mesure, entreprise en 1951, fut l'instauration des « livraisons obligatoires ». Chaque ferme fut obligée de fournir à l'État des quantités prescrites de céréales, de pommes de terre, de lait et d'animaux de ferme aux prix dictés par l'État. Les avantages de ce système étaient les suivants :

1. Les « livraisons obligatoires » étaient en réalité un impôt supplémentaire grâce aux différences entre les prix fixés et les prix payés par le même État pour les surplus vendus volontairement. Par exemple, en 1956, le prix du seigle (la céréale principale à l'époque) livré obligatoirement était 4 fois inférieur au prix du seigle vendu à l'État volontairement. Alors que le revenu de l'État de l'impôt foncier s'élevait à 4 milliards de zlotys par an, le revenu des différences de prix des « livraisons obligatoires » représentait 9 milliards de zlotys par an.
2. Les tracasseries liées aux livraisons, comme l'obligation de fournir quotidiennement du lait, l'interdiction de fait de se spécialiser (une ferme spécialisée ne pourrait pas fournir en même temps tous les produits prescrits) et la saisie immédiate des biens mobiliers du débiteur n'ayant pas livré tout à temps devaient inciter les paysans à joindre les coopératives ou à abandonner leurs fermes.
3. Elles permettaient d'accroître la pression sur les « koulaks » grâce à la progression des obligations en fonction de la taille de la ferme. Pour couper les paysans du marché et, par conséquent, les obliger à vendre toute leur production à l'État, le Parti lança la « Bataille pour le commerce, » dont le résultat fut la mainmise sur celui-ci.

Le Parti se tourna aussi contre l'Église. Parmi d'autres mesures, la loi du 20/03/1950 confisqua ses biens.

Le parti communiste réalisait ses objectifs. Après l'élimination des grands propriétaires fonciers, il détruisit les riches paysans. La mission de l'Église fut rendue difficile. Les coopératives s'étendaient sur 2 millions d'hectares de SAU (juin 1956) et étaient en pleine expansion. Les petites fermes se trouvaient sous contrôle. Les « livraisons obligatoires » garantissaient des aliments à bas prix qui permettaient les salaires bas des citoyens.

Mais comme l'ancien secteur commercialisé avait été délibérément détruit, l'inefficacité des fermes d'État devint proverbiale et la situation dans les

coopératives étant encore pire, l'essentiel de la production alimentaire devait provenir des petites fermes. Cependant, leurs propriétaires ne pensaient qu'à leur survie. La production commercialisée n'était donc pas suffisante à couvrir la demande, les prix commencèrent à monter rapidement et les ouvriers à s'agiter.

4. PÉRIODE 1956-1970

Les événements de 1956 obligèrent le Parti à réviser sa politique agricole :

1. L'appartenance aux coopératives devint vraiment volontaire. Par conséquent, en juin 1957, les coopératives ne disposèrent plus que de 12% de leur SAU de juin 1956 et perdirent à jamais leur importance.

2. Le régime des livraisons obligatoires fut assoupli : en janvier 1957, elles diminuèrent d'un tiers, le lait en fut exclu et les prix payés montèrent.

Cependant, les limites légales de la propriété et le système fiscal dirigé contre les exploitations moyennes persistent. **La vague de revendications de la terre confisquée fut stoppée par le décret-loi du 1958 interdisant la restitution des biens confisqués, même en violation de la loi, et même dans les cas où les anciens propriétaires disposaient des titres exécutoires délivrés par les tribunaux.**

Les communistes acceptèrent le secteur privé dans l'agriculture à court terme comme un moindre mal, prévoyant à long terme la « socialisation » de l'agriculture par son étatisation, après l'échec de la collectivisation. La Pologne connut donc un modèle d'agriculture bi-polaire : d'une part, des fermes d'État relativement grandes (taille moyenne en 1970 - 1.100 ha) et bien équipées grâce aux subventions, mais très inefficaces (le système de subventions en était sophistiqué et comprenait des astuces qui les rendaient difficiles à reconnaître) ; d'autre part, les exploitations privées, petites (taille moyenne en 1970 - 5 ha), qui n'avaient pas droit à l'achat de matériel neuf et étaient condamnées au service des « cercles agricoles ». Ces exploitations étaient vouées, selon les communistes, à la disparition et, effectivement, dans les années 1960, elles avaient perdu presque 1,5 millions d'hectares de SAU.

Après une période d'équilibre relatif, la demande en croissance plus rapide que l'offre mena à des perturbations sur le marché des denrées alimentaires. L'équipe dirigeante se retrouva devant un choix : diminuer la demande par une hausse des prix ou augmenter l'offre. Elle opta pour la première solution et les émeutes ouvrières en

décembre 1970 portèrent au pouvoir une nouvelle équipe.

5. PÉRIODE 1971-1980

Au cours de cette période, la politique agricole ne fut pas conséquente. Les dirigeants zigzaguaient. Ayant en mémoire le sort de leurs prédécesseurs, ils préféraient éviter la confrontation avec la population. Mais imprégnés des idées totalitaires, ils ne pouvaient pas accepter un secteur de la société indépendant.

La nouvelle équipe, toujours devant le même dilemme, opta pour une autre solution - elle tenta d'augmenter l'offre. Grâce aux crédits occidentaux, elle augmenta l'importation et investit encore plus dans le secteur étatique de l'agriculture. En même temps, elle encouragea le développement du secteur privé en abolissant à partir du 1er janvier 1972 les « livraisons obligatoires », remplacées par un impôt, et permit l'achat de tracteurs et de machines agricoles neufs.

Les communistes ne renonçaient pas à l'idée de la « socialisation » complète de la campagne mais ils pensaient y arriver par une astuce. L'expansion d'un certain nombre d'exploitations privées moyennes, modernes et spécialisées, néanmoins contrôlées en amont et en aval par l'État, devait résoudre le problème de l'offre insatisfaisante. En conséquence, cela permettrait la « socialisation » d'autres exploitations sans risquer des déséquilibres sur le marché des produits agricoles.

Toutes ces dispositions, favorisées par les conditions climatiques avantageuses, permirent l'apaisement sur le marché. Plus tranquille, le Parti reprit l'offensive. La circulaire secrète du Ministre de l'Agriculture du 19/03/1974 interdit la vente de la terre aux privés, une fois tombée entre les mains de l'État. Par ailleurs, un éventail de pistes de « socialisation » fut proposé. La collectivisation fut à nouveau lancée, cette fois vraiment volontaire mais très subventionnée. Une forme intermédiaire fut inventée : les « ensembles d'agriculteurs individuels ». La terre trop morcelée pour être mise en valeur par les fermes d'État serait attribuée aux « cercles agricoles ». Les « exploitations collectives » des « cercles » furent une nouvelle occasion de perdre de l'argent public sans aucun effet réel en contrepartie.

Au total, dans les années 1970, la SAU du secteur socialiste augmenta de 1,1 million d'hectares, tandis que la SAU du secteur privé recula de 1,7 million d'hectares (la différence représente la terre perdue par l'agriculture).

Toutes ces mesures combinées à des conditions climatiques défavorables conduisirent à des

difficultés sur le marché, ces difficultés aux émeutes ouvrières de juin 1976, les émeutes à l'assouplissement, et de nouvelles erreurs aux événements de 1980 et au départ de l'équipe arrivée au pouvoir en 1970.

6. PÉRIODE 1981-1989

Il nous semble que l'équipe du général Jaruzelski occupée par d'autres questions, n'eut aucune politique agricole. A vrai dire, elle se retrouva en défensive et ne put se permettre une politique active à la campagne. Elle fut obligée de reconnaître pour la première fois depuis 1948 l'exploitation individuelle comme élément durable de la campagne « socialiste » polonaise. Pendant cette période, le secteur socialiste enregistra un léger recul.

7. FAILLITE

Depuis 1989, après leur échec dans les premières élections législatives semi-libres, les communistes sont devenus sociaux-démocrates, partisans du capitalisme et de l'économie libérale. Mais ils ont laissé l'économie polonaise, et surtout l'agriculture, en mauvais état. L'agriculture est entrée dans l'économie du marché sans y être préparée. La libéralisation des prix des produits agricoles a limité la demande et a été à l'origine de la surproduction relative. La majorité des paysans, mais aussi des responsables des fermes d'État, sait produire mais ne sait pas produire pour le marché, et surtout ne sait pas vendre.

La situation la plus dramatique concerne les fermes d'État. Malgré 45 ans d'efforts, elles n'ont jamais été capables de fonctionner sans subventions. La crise économique des années 1980 avait déjà rendu leur situation difficile et le changement du système économique leur a apporté la faillite. Sous la pression des ouvriers, les fermes ont arrêté l'une après l'autre le paiement des obligations et commencé à vendre leur cheptel et leur matériel pour pouvoir payer les salaires. Par conséquent, elles ont perdu leur capacité de production.

Le principe de la privatisation de l'agriculture est généralement acquis. Mais les voies de cette privatisation prêtent à discussion. Les anciens propriétaires spoliés demandent la restitution de leurs biens qui appartiennent encore à l'État. Mais les ex-communistes, toujours forts, s'y opposent. Paradoxalement, leur défaite dans la collectivisation a tourné à leur avantage. En Pologne, il y a eu beaucoup moins de victimes des expropriations qu'ailleurs dans l'ex-empire

soviétique et, par conséquent, leur mouvement est plus faible qu'ailleurs.

La mesure la plus simple a consisté en un changement du vocabulaire et de la classification statistique. Au lieu des secteurs « socialisé » et « individuel », la Pologne a maintenant les secteurs « public » et « privé ». Les coopératives sont classées comme une partie du secteur privé et de cette façon, on a procédé à une opération de privatisation facile.

Les fermes d'État ruinées ont été reprises par une Agence d'État qui essaie de les remettre en valeur.

8. CONCLUSIONS

L'objectif des communistes était la maximisation de leur pouvoir. Dans ce contexte, leur politique vis-à-vis du monde rural se trouvait devant un dilemme : comment augmenter l'emprise sur la campagne en gardant en même temps l'équilibre sur le marché agricole, condition sine qua non de la paix dans les milieux ouvriers. Les équipes successives au pouvoir ont opté pour différentes tentatives de solution de ce dilemme sans jamais y parvenir.

Les communistes ont laissé une agriculture incapable d'affronter l'économie de marché sans une aide importante de l'État. Mais ils ont aussi laissé la caisse du Trésor vide.

RÉFÉRENCES

- [1] ANNUAIRES STATISTIQUES POLONAIS, 1947-1994, Warszawa
- [2] CZECHOWSKI, P. et al., 1994, *Polskie prawo rolne*, PWN, Warszawa, 340 p.
- [3] GORA, W. (ed.), 1987, *Reformy agrarne w socjalistycznych panstwach Europy (1944-1948)*, Ossolineum, Warszawa, 185 p.
- [4] MAUREL, M.C., 1989, *Les paysans contre l'Etat. Le rapport de forces polonais*, L'Harmattan, Paris, 240 p.
- [5] SMOLENSKI, Z., 1977, *Ewolucja uspoiecznionego przedsiebiorstwa rolniczego*, PWRiL, Warszawa, 208 p.
- [6] SWIATKOWSKI, H., 1966, *Prawo rolne*, PWN, Warszawa, 321 p.

Jacek H. SCHIRMER
Institut de Géographie, Université de Liège
Allée du 6 Août, 2 (B11), Sart-Tilman
4000 LIÈGE, BELGIQUE